

Le Franklinois

BULLETIN MUNICIPAL - VOLUME 5, NUMÉRO 2 - AVRIL 2023



MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN
1670, route 202, Franklin
(Québec) J0S 1E0
450 827-2538
info@municipalitedefranklin.ca
www.municipalitedefranklin.ca

2

MOT DU MAIRE

4

URBANISME

7

CAMP DE JOUR ESTIVAL

Bonjour!

Déjà les mois d'avril et de mai se pointent à l'horizon. Cette période est habituellement propice aux travaux que nous effectuons sur nos terrains, nos propriétés. En ce sens, je vous rappelle que nous avons des ressources disponibles en tout temps durant les heures d'ouverture, notamment accessibles par courriel et téléphone, afin de répondre à vos demandes de permis. N'hésitez pas à communiquer avec notre personnel en urbanisme.

Par ailleurs, nous remercions tous les citoyens qui nous ont contacté à propos de remblais. Votre vigilance est grandement appréciée. Notre personnel administratif va continuer d'être à l'affût à ce propos et des suivis rigoureux vont se poursuivre également. Soulignons que les propriétaires de terrains doivent faire en premier lieu une demande de permis de remblai et fournir des tests de sol valides et conformes afin d'être autorisés à effectuer ces travaux. Par la suite, nous envoyons un inspecteur municipal sur les lieux dans le but de s'assurer de la qualité de la terre de ces remblais. Notons que nous avons renforcé notre réglementation il y a quelques mois nous permettant d'imposer des amendes plus importantes aux contrevenants, tout en dirigeant aux propriétaires toute facture reliée à des travaux d'inspection supplémentaire, de tests de sol ou de frais juridiques.

Nous retrouvons plusieurs activités et événements au mois d'avril et de mai à Franklin et Saint-Antoine-Abbé. Vous êtes nombreux à nous le souligner et c'est d'ailleurs un plaisir de vous y retrouver! Au-delà des activités régulières à chaque semaine comme le soutien informatique pour les citoyens, les après-midis de jeux et collation de même que les jeux de sacs de sable, il y aura prochainement une distribution gratuite d'arbres pour les citoyens, un concours de dessins pour Pâques, le souper annuel de crêpes du Service incendie, une conférence canine, la matinée heure du conte et bricolage en plus de l'inscription aux activités estivales. Joignez-vous à nous et à notre communauté en participant à ces événements!

Portez-vous bien,



maire de Franklin



ACTUALITÉS MUNICIPALES



Prochaines séances

Les séances régulières du conseil municipal ont lieu au Centre récréatif, 2 555, rue du Parc, à 19 h 30.

- **Lundi 3 avril**
- **Lundi 1^{er} mai**

Horaire de l'hôtel de ville

Lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Vendredi, de 8 h à 12 h

Ajustez votre conduite

L'arrivée du printemps est imminente, le soleil et les petits oiseaux nous l'annoncent! Mais qui dit beau temps, dit aussi nid-de-poule et chaussée endommagée! Nous vous demandons d'être attentif et prudent sur nos routes en ajustant votre vitesse et en portant attention aux drapeaux ou tout autre signe vous indiquant un danger. Nous devons attendre que les épisodes de gel et dégel soient complètement terminés avant d'être en mesure de travailler de façon efficace sur les nids-de-poule. Nous travaillons très fort pour votre sécurité et demandons votre collaboration.

Fermeture des bureaux municipaux

En raison du congé Pascal, l'Hôtel de Ville sera fermé les **7 et 10 avril** prochain. Nous serons de retour pour vous servir le mardi 11 avril 2023.

Toute l'équipe municipale tient à vous souhaiter à tous et à toutes de Joyeuses Pâques.

De plus, nos bureaux seront fermés le **22 mai** prochain pour la journée des Patriotes.

Nettoyage de terrain

Le printemps arrive bientôt. Dès que la neige aura complètement fondue, notre équipe des travaux publics passera aux quelques endroits où nous avons déposé de la neige sur des terrains de citoyens durant l'hiver afin d'y retirer des résidus des travaux de déneigement.

Par ailleurs, dans le but de contribuer à faire rayonner notre communauté, nous invitons tous les citoyens de Saint-Antoine-Abbé et de Franklin à faire le ménage de leur terrain pour que ceux-ci soient exempts de matières ne devant pas s'y trouver. Des inspections municipales auront lieu à ce sujet dans les prochaines semaines. Nous sommes situés dans un des plus beaux coins de pays et nous en sommes fiers. Continuons à prendre soin de notre milieu. Merci pour votre précieuse collaboration.

Taxes municipales 2023

Les comptes de taxes ont été expédiés le 20 février dernier.

Si votre compte de taxes est inférieur à 300 \$, vous devez acquitter le solde en un versement au plus tard le 22 mars. S'il est égal ou supérieur à 300 \$, vous pouvez effectuer 3 versements : 22 mars, 21 juin et 21 septembre.

Modes de paiement :

• **Par Internet** : vous pouvez payer votre compte de taxes foncières en ligne auprès de votre institution financière. Le fournisseur sera « Municipalité Franklin » et vous devrez inscrire votre numéro de matricule de 16 chiffres en incluant les « 0 », se trouvant sur votre compte de taxes, à titre de référence. Les institutions financières participantes sont la Banque de Montréal, la Banque Nationale, la Banque Laurentienne, la Banque Scotia, CIBC, Desjardins et TD.

• **En personne** : à l'hôtel de ville, selon les heures d'ouverture, que ce soit par chèque, argent comptant, débit ou crédit.

• **Par la poste** : en envoyant un chèque au 1670, route 202, Franklin (Québec) J0S 1E0.

• **Par téléphone** : au 450 827-2538, poste 1, en payant avec votre carte de crédit.

Plusieurs matricules

Pour ceux et celles qui ont plus d'un numéro de matricule, assurez-vous de payer chaque numéro séparément, lorsque vous payez en ligne auprès de votre institution financière.

Frais de retard

Notez que des intérêts au taux annuel de 12 % ainsi qu'une pénalité au taux annuel de 5 % s'appliquent sur tous les versements effectués en retard.

Enregistrement de votre chien au registre municipal

Avez-vous pensé à vous procurer la médaille de votre ami à quatre pattes ? L'enregistrement de votre chien au registre municipal est obligatoire sur notre territoire.

Vous pouvez vous procurer une médaille avec un numéro unique directement à l'Hôtel de ville au coût de 20,00 \$.

Pourquoi enregistrer votre chien ?

Lorsque vous venez enregistrer votre animal, nous prenons diverses informations ceci nous permettant de retracer rapidement le propriétaire d'un animal perdu.

De plus, ces informations sont transmises à la SPCA qui dessert notre territoire afin d'effectuer un contrôle animalier et s'assurer du retour à la maison de votre compagnon.



Bac de déchets au chemin

Nous vous rappelons que vous pouvez placer votre bac à déchets ou votre poubelle le soir précédant la collecte des matières résiduelles ou le matin-même **avant 7 h**. Merci de votre collaboration.

Collecte des volumineux

Comme chaque année, nous encourageons nos citoyens à se départir de leurs déchets volumineux à certaines dates précises.

De cette manière, nous nous assurons que notre fournisseur de collecte de matières résiduelles prévoit tous les effectifs et le matériel nécessaires afin de procéder aux ramassages de manière optimale.

Pour 2023, les trois dates de collectes seront donc les suivantes :

- Jeudi 25 mai
- Jeudi 6 juillet
- Jeudi 12 octobre

Toutefois, veuillez prendre note qu'il est toujours possible de disposer de certains volumineux lors des collectes résiduelles régulières inscrites au calendrier en nous avisant au préalable afin que nous en informions notre fournisseur.

Portrait d'employé

La Municipalité de Franklin a eu le plaisir d'accueillir à nouveau à l'automne dernier l'urbaniste et inspecteur Jacques Goudreau.

En effet, M. Goudreau a travaillé pour la Municipalité de 2014 à 2021.

Jacques Goudreau est détenteur d'une maîtrise en urbanisme et est membre de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Il a été urbaniste pour les villes de Saint-Jérôme et Sherbrooke, en plus d'être directeur du Service de l'urbanisme et de l'aménagement pour la Ville de Trois-Rivières puis Chef de division, urbanisme, environnement, habitation et développement économique ainsi que directeur de l'aménagement urbain pour la Ville de Montréal.

Nous avons la chance de compter pour la grande expérience de M. Goudreau à temps partiel afin de recevoir les projets des citoyens, traiter les nombreuses demandes de permis et effectuer les inspections dans la Municipalité.

Son souci du détail, sa rigueur, son professionnalisme, son sens du service à la clientèle et son entrain sont extrêmement appréciés par toute l'équipe municipale.

Merci pour ton excellent travail, Jacques!





Demande de permis

Vous désirez effectuer des travaux de rénovation ou de construction avec la venue du printemps et de l'été qui approche à grands pas? Attention, il ne faut pas oublier de vérifier si vous avez besoin d'obtenir un permis ou une certification d'autorisation préalable à la réalisation des travaux. Le permis ou le certificat d'autorisation vous permet de vous assurer d'être conforme à la réglementation municipale et aux différentes lois et règlements applicables. Vous pouvez faire votre demande de permis auprès du Service de l'urbanisme de la Municipalité via notre site Web.

Vous n'êtes pas certain si vos travaux nécessitent un permis ou un certificat d'autorisation? Veuillez communiquer avec un inspecteur municipal par téléphone au 819 993-3244, poste 1 ou par courriel au urbanisme@municipalitedefranklin.ca.

Sécurité des piscines résidentielles

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Toute personne ayant une piscine résidentielle doit se conformer à la réglementation en vigueur d'ici le 30 septembre 2025. Si des non-conformités sont présentes après cette date, vous êtes passibles de recevoir une infraction.

Entre autres, le Règlement stipule :

- **que toute piscine doit être entourée d'une enceinte, à moins que ses parois soient d'une hauteur d'au moins 1,2 m dans le cas d'une piscine hors terre, et d'au moins 1,4 m dans le cas d'une piscine démontable. Cette enceinte doit mesurer au moins 1,2 m, pouvoir empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre et être dépourvue de tout élément pouvant faciliter l'escalade;**
- **que toute porte d'accès à la piscine doit être munie d'un dispositif de sécurité lui permettant de se refermer et de se verrouiller automatiquement;**
- **que toute terrasse adjacente à une piscine doit être équipée d'une enceinte et d'une porte afin d'en protéger l'accès.**

Afin d'obtenir plus d'information sur les dispositions du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles, n'hésitez pas à communiquer avec un inspecteur au 819 993-3244, poste 1 ou par courriel au urbanisme@municipalitedefranklin.ca.



Abri d'auto temporaire

Le règlement de zonage accepte les abris d'auto temporaire du 15 octobre d'une année jusqu'au 15 avril de l'année suivante. **Donc, n'oubliez pas de préparer un moment d'ici le 15 avril 2023 pour retirer votre abri d'auto.**

Fosse septique

La saison estivale est le moment dans l'année pour faire vidanger votre fosse septique. Afin d'aider, n'oubliez pas de découvrir vos couverts. **Nous vous rappelons qu'une fosse septique doit être vidangée aux 2 ans pour une habitation permanente et aux 4 ans pour une habitation saisonnière.**

Coupe de gazon

La Municipalité souhaite vous rappeler que tout espace gazonné doit être bien entretenu et qu'aucune haute herbe ne sera tolérée. Votre gazon ne devrait à aucun moment dépasser 6 pouces de hauteur.



Remblai

Le remblai est une activité très présente à Franklin et nous souhaitons vous rappeler qu'**avant d'entreprendre ces types de travaux, vous avez besoin d'un certificat d'autorisation de la Municipalité**. Entre autres, il faut remplir le formulaire de demande de permis, fournir un plan de localisation du remblai projeté et soumettre des analyses de sol de la terre de remblai.

Pour plus d'informations sur la demande de permis de remblai, n'hésitez pas à communiquer avec un inspecteur par téléphone au 819 993-3244, poste 1 ou par courriel au urbanisme@municipalitedefranklin.ca.



Permis de brûlage

Du 1^{er} avril au 31 octobre de chaque année, les permis de brûlage deviennent obligatoires. Afin de vous procurer ce permis, vous devez remplir la demande de permis en ligne ou vous présenter à la Municipalité afin d'obtenir le formulaire. Ce permis, valide pour une période de 5 jours, vous permet de brûler feuilles et branchages.

De plus, il vous protège par rapport à votre responsabilité civile advenant un sinistre, mais conditionnellement à l'absence de négligence de votre part, il va de soi. En contrepartie, le fait de ne pas être en possession d'un permis risque de coûter cher advenant une perte de contrôle engendrant des dommages, l'amende minimale réglementaire étant fixée à 500 \$. Seuls les feux de camp, qui doivent être allumés dans un foyer spécialement conçu à cet effet, ne nécessitent pas de permis.

Un permis de brûlage étant gratuit, il est important de connaître certaines conditions prévues au Règlement no. 315 édictant notamment que :

- **les matériaux appelés à être brûlés doivent être empilés ou placés en rangs à une hauteur maximale de 2,50 mètres (8,2 pieds);**
- **en tout temps, une personne d'au moins 18 ans doit être présente près de l'incendie afin de prévenir la propagation jusqu'à ce que l'incendie soit complètement éteint;**
- **s'assurer que le feu soit bien éteint avant de quitter les lieux.**

Également, il est fortement conseillé de ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vitesse du vent dépasse vingt kilomètres à l'heure (20 km/h), d'allumer le feu à moins de cinquante mètres (50 m) de la végétation et de la forêt et par civilité, d'éteindre le feu lors d'une plainte de fumée incommodant le voisinage. Il est à noter que des modifications réglementaires sont en voie d'être adoptées en vue de « moderniser » le règlement et de nous assurer de son applicabilité.

Veillez prendre note qu'il est interdit d'allumer des feux à ciel ouvert jusqu'au 15 mai de chaque année. Nous vous conseillons de toujours vérifier sur le site Web de la SOPFEU le risque d'incendie pour votre secteur.



Soutien informatique pour tous les citoyens, notamment les aînés

Notre responsable des loisirs et des communications, Julie, est disponible pour tous les citoyens, dont les aînés, afin de vous assister et vous guider dans vos recherches informatiques.

Les mercredis, au Centre récréatif de 13 h 30 à 15 h 30.

Si vous n'êtes pas disponible les mercredis après-midi, il est possible de prendre rendez-vous en téléphonant au **450 827-2538 poste 225** pour d'autres disponibilités.



Club de jardinage de la Vallée-de-la-Châteauguay

Il s'agit d'un club de jardinage, fondé par un petit groupe de dames en 1991 qui voulaient partager leur passion pour le jardinage. Au cours des 30 dernières années, ce club comptait sur une centaine de jardiniers du sud-ouest du Québec. Bien que la zone géographique soit vaste, ça demeure un club de jardinage, avec un accent sur l'apprentissage, le partage et le plaisir. **Pour en savoir plus :** www.cvgc1991.org



Distribution gratuite d'arbres



Le samedi **13 mai 2022, entre 9 h et 11 h (ou jusqu'à épuisement des stocks), au Centre récréatif** situé au 2555, rue du Parc. Premier arrivé, premier servi! Merci aux Clubs 4H du Québec pour le don des arbres!

Viens célébrer la journée mondiale du cirque à La Petite bibliothèque Verte

Tours de magie, clowns et comédie. Spectacle participatif pour enfants!

Quand? **Samedi, 15 avril 2023**
 Heure? **10 h**
 Prix? **Ton rire le plus drôle**
 Où? **La Petite Bibliothèque Verte, 4, rue Lorne, Huntingdon**
 Un grand stationnement est disponible.

Places limitées, réservation requise au 450 264-4872

Ramonnage de votre cheminée

Profitez de l'arrivée des beaux jours pour faire ramoner votre cheminée!

Le printemps est le moment idéal pour effectuer le ramonnage puisque les dépôts de crésote laissés dans la cheminée combinés au temps chaud et humide de l'été entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de crésote.

Recrutement pompier

Nous sommes toujours à la recherche de pompiers pour œuvrer au sein de l'équipe de sécurité incendie. La formation nécessaire est offerte.

Le formulaire à compléter pour soumettre votre candidature est disponible sur notre site Web (www.municipalitedefranklin.ca) ou à l'hôtel de ville.

Faites partie de l'équipe et impliquez-vous dans votre communauté!

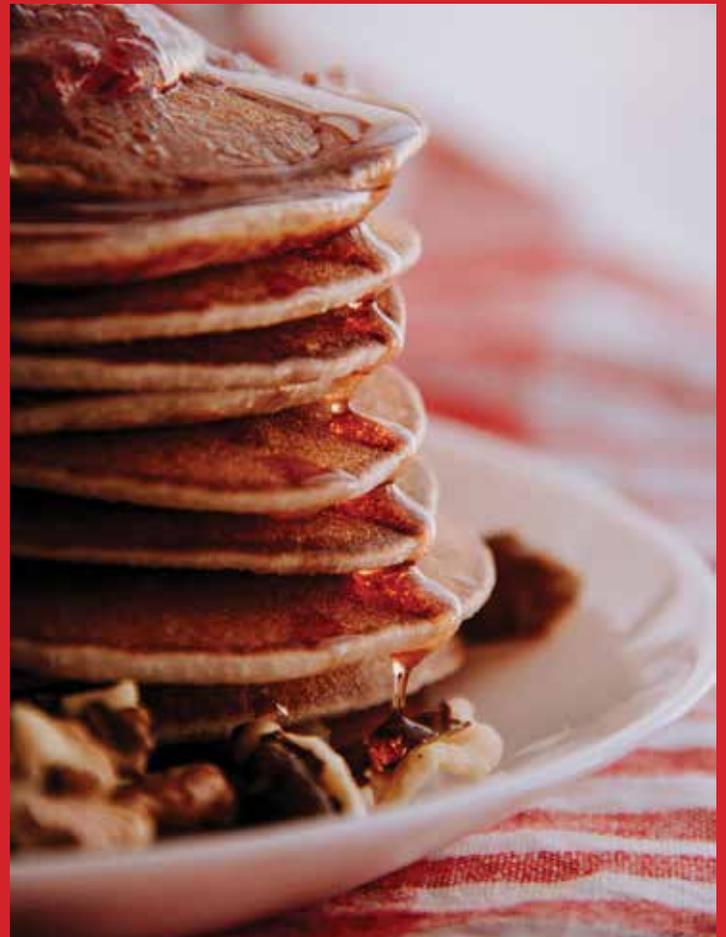
Souper de crêpes annuel du service incendie

Date : **samedi 22 avril**
 Heure : **dès 16 h 30**
 Lieu : **Vergers Hillspring, 1019, route 202, Franklin**

Billets en vente sur place

Suivez la page Facebook du service incendie pour tous les détails : www.facebook.com/Pompiers-de-Franklin-Fire-Department-491495231386187

Bienvenue à toutes et à tous!





Concours de dessin de Pâques!

Le 21 mars dernier, chaque enfant de Franklin et Saint-Antoine-Abbé ont reçu via l'école un dessin de Pâques à colorier. **Jusqu'au 11 avril, il est possible de venir porter le dessin directement à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture. Le nom du gagnant sera tiré au sort et dévoilé le mercredi 12 avril.** Deux (2) prix de participation seront également offerts par la Boulangerie Chartrand!

Bonne chance à tous!



Jeux de société, café et collation

Tous les mercredis de 13 h à 16 h, au Centre récréatif auront lieu les après-midis jeux de société, café et collation. Animés par notre responsable des loisirs et en collaboration avec Benoît Lechasseur. **Cet atelier est ouvert à tous et gratuit.**



Atelier de jeux de société par Mathieu Auger de chez Boutique Courajeux

Que ce soit seul, entre amis ou en famille, que ce soit avec des jeunes, des adultes ou des aînés, tous sont les bienvenus à l'atelier de jeux de société animé par Mathieu Auger (boutique Courajeux), le **samedi 29 avril de 10 h à 12 h au Centre récréatif** (2555, rue du Parc). **Ouvert à tous et gratuit!**



Programmation estivale – 7 Sports

Inscriptions en cours pour les activités sportives organisées par l'équipe de 7 Sports qui auront lieu au Centre récréatif (2555, rue du Parc) cet été.

FRANKLIN

7SPORTS
Multi-sport jeunesse

HOCKEY

SAISON ÉTÉ

8 JUIN AU 10 AOÛT

JEUDI 17H25. 4-5 ANS

JEUDI 18H10. 6-9 ANS

JEUDI 19H05. 9-12 ANS

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRE : BÂTON, GANTS, CASQUE OU LUNETTE

WWW.7SPORTS.INFO/FRANKLIN

140\$+ TAXES RÉSIDENTS

150\$+ TAXES NON RÉSIDENTS



SOCCER

SAISON ÉTÉ

7 JUIN AU 26 JUILLET

MER 17H30. 2-4 ANS

MER 18H15. 4-6 ANS

MER 19H15. 7-12 ANS

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE : BOUTEILLE D'EAU

WWW.7SPORTS.INFO/FRANKLIN

140\$+ TAXES RÉSIDENTS

150\$+ TAXES NON RÉSIDENTS





Municipalité de Franklin
CAMP DE JOUR
INSCRIPTION
 PRIORITAIRE FRANKLIN
 SAINT-ANTOINE-ABBÉ
17 AVRIL 2023
 OUVERT POUR TOUS DÈS LE 1 MAI 2023

PLACE LIMITÉE

PRIX RÉSIDENT
 \$ 100\$ par enfant/par semaine

PRIX NON-RÉSIDENT
 \$ 115\$ par enfant/par semaine

SERVICE DE GARDE INCLUS

26 JUIN AU 25 AOÛT
 7 H 30 à 17 H 30

Directement à l'hôtel de ville pendant les heures d'ouverture ou par téléphone au 450 827-2538, poste 225
 loisirs@municipalitedefranklin.ca

Matinée heure de conte et bricolage

Le **samedi 22 avril** ainsi que le **samedi 27 mai**, auront lieu l'heure de conte et bricolage. Au Centre récréatif, (2555, rue du Parc, Saint-Antoine-Abbé) de **9 h à 12 h. Gratuit** et ouvert à tous les groupes d'âges.



Camp de jour inscription

La saison estivale approche à grands pas et la tenue du camp de jour 2023 est officielle. Les inscriptions débutent dès le **17 avril au 15 juin** où les citoyens et citoyennes de Franklin/Saint-Antoine-Abbé pourront inscrire leurs enfants au camp de jour estival. **Les places sont limitées et offertes en priorité aux résidents.** Pour procéder à l'inscription, vous pouvez vous rendre directement à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture ou par téléphone au 450 827-2538, poste 225.

Offre d'emploi

Tu cherches un emploi d'été de rêve? Tu veux vivre l'expérience d'une vie? Le camp de jour de Franklin recrute des animatrices et animateurs pour son camp de jour estival!
 Envoie ton CV à loisirs@municipalitedefranklin.ca ou apporte-le directement à l'hôtel de ville sur les heures d'ouverture.

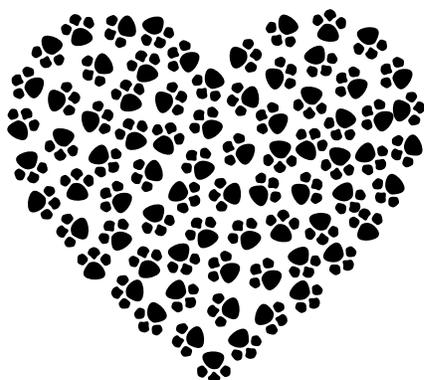
Conférence Canine

Conférence canine donnée par Lyne Trudel spécialiste en comportement canin.

Quand? **2 mai 2023**
 Où? **Centre récréatif (2555, rue du Parc, Saint-Antoine-Abbé)**
 Heure? **19 h à 21 h**

Sujets abordés :

- Comment obtenir une belle marche au pied
- Donne la balle!



****Aucun chien accepté au Centre récréatif****
Gratuit pour les résidents de Franklin/Saint-Antoine-Abbé



TU CHERCHES UN EMPLOI D'ÉTÉ DE RÊVE? TU VEUX VIVRE L'EXPÉRIENCE D'UNE VIE?

Exigences

- Avoir la flamme de l'animation
- Être dynamique et responsable
- Faire preuve d'esprit d'équipe
- Niveau d'études universitaires, collégiales ou secondaires (secondaire 4 ou 5)

Tes responsabilités

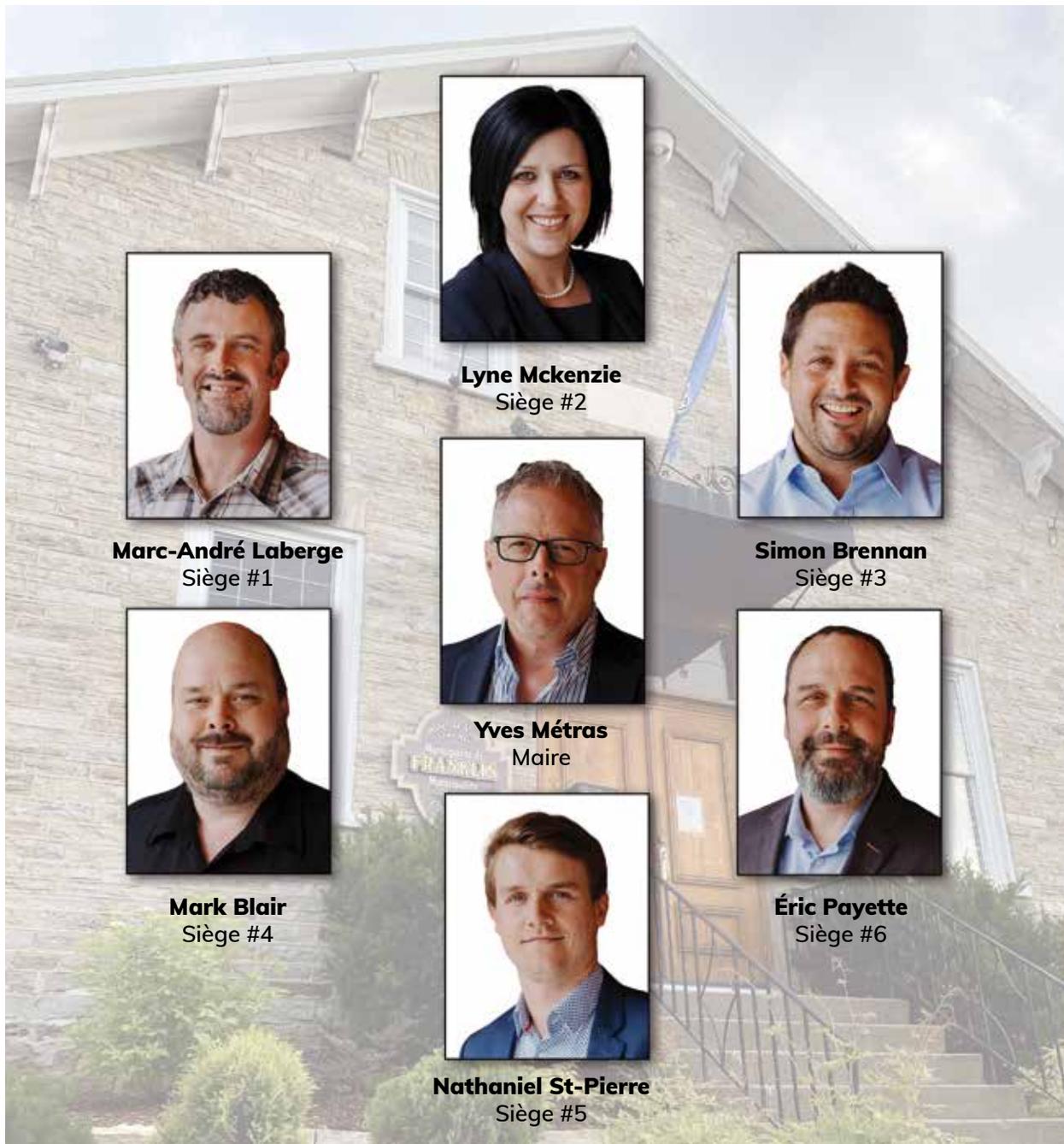
- Animer et assurer le bien-être des jeunes sous ta responsabilité
- Créer et proposer des animations variées et adaptées
- Entretenir une relation positive avec les jeunes, parents et membres de l'équipe

Tu as envie de faire partie d'une équipe trippante?

Envoyez votre C.V. à loisirs@municipalitedefranklin.ca
 Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.



Date limite 28 avril 2023



Marc-André Laberge
Siège #1



Mark Blair
Siège #4



Lyne Mckenzie
Siège #2



Yves Métras
Maire



Nathaniel St-Pierre
Siège #5



Simon Brennan
Siège #3



Éric Payette
Siège #6



Conseil municipal de Franklin :

Yves Métras, maire
 Marc-André Laberge, conseiller au siège # 1
 Lyne McKenzie, conseiller au siège # 2
 Simon Brennan, conseiller au siège # 3
 Mark Blair, conseiller au siège # 4
 Nathaniel St-Pierre, conseiller au siège # 5
 Éric Payette, conseiller au siège # 6

Mise en page et impression :
Multi-Graph Ormstown
 Traduction : Kelly Elder

Vous désirez joindre un membre de notre personnel? Faites-le par courriel :

- Maire : maire@municipalitedefranklin.ca
- Direction générale : dg@municipalitedefranklin.ca
- Direction générale adjointe : dga@municipalitedefranklin.ca
- Administration : reception@municipalitedefranklin.ca
- Finances : comptabilite@municipalitedefranklin.ca
- Inspecteur : urbanisme@municipalitedefranklin.ca
- Travaux publics : voirie@municipalitedefranklin.ca
- Informations générales : info@municipalitedefranklin.ca
- Loisirs et communications : loisirs@municipalitedefranklin.ca